



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Modalités d'aides pour la gestion quantitative

13 juin 2016



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

Principales aides financières de l'Agence de l'eau pour la gestion quantitative (délibération DL/CA/15-49 du 10 septembre 2015)

Opérations éligibles		Taux maximum d'aide
Economies d'eau (conseil à l'irrigation, MAEc, réutilisation des eaux épurées, investissement dans matériel hydro-économe...)		De 30 à 70%
Organismes uniques	Etudes d'impact et élaboration d'une stratégie économe en eau	70%
	Charges de fonctionnement annuel après l'AUP	30% 70% si seuils d'alerte respectés
Retenues de substitution	Etudes préalables, travaux et équipements liés à la création de l'ouvrage, maîtrise d'œuvre, acquisition foncière	De 50 à 70%, coût plafond de 6,5€HT/m ³ Sur la base du calcul d'un volume éligible (historique de prélèvement) Dans le cadre d'un projet de territoire (cf. instruction gouvernementale du 4 juin 2015 DEVL1508139J)



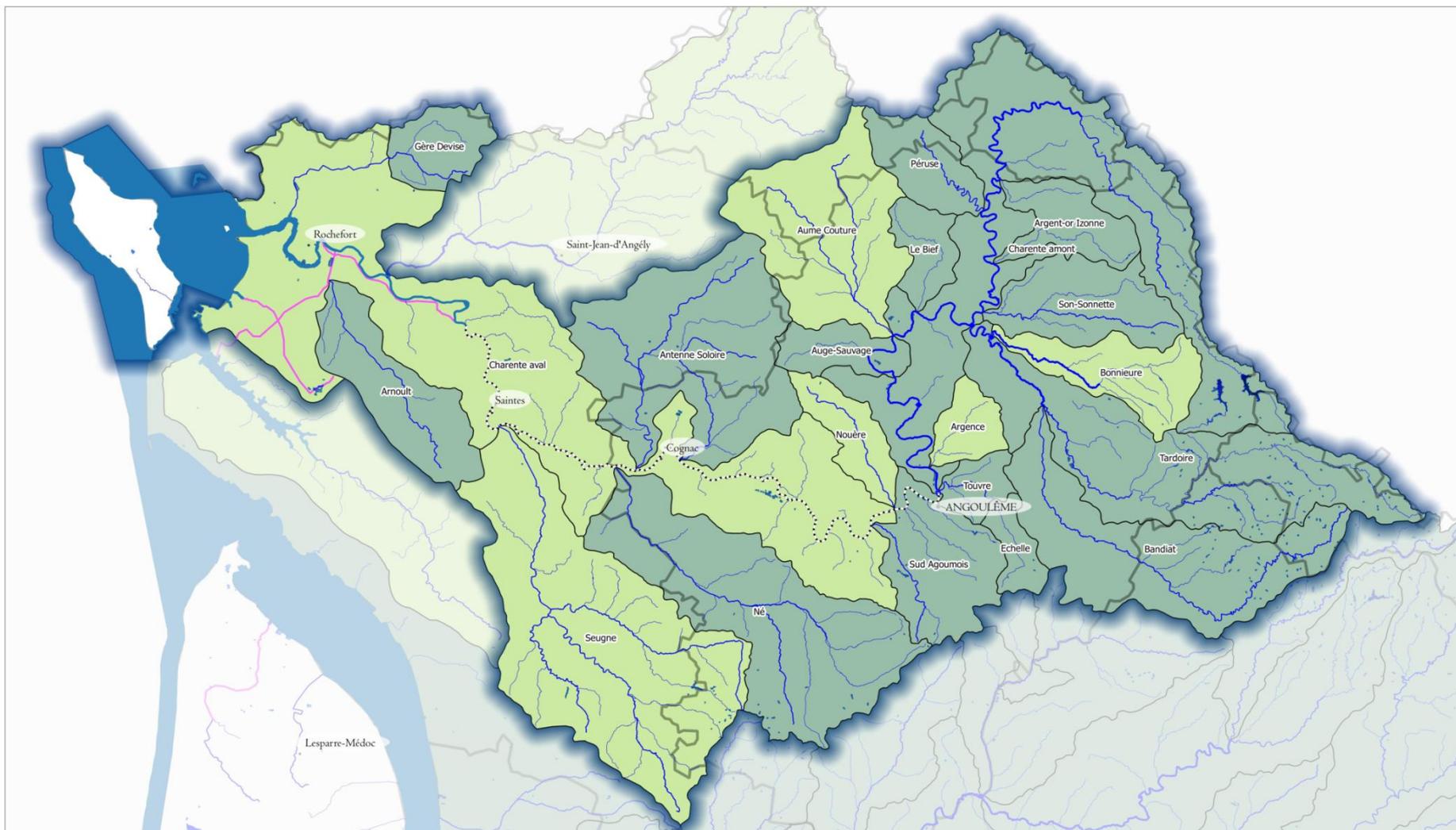
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du projet de territoire (cf. instruction du gouvernement du 4 juin 2015)

- **Objectif** : Tendre vers le bon état grâce à un retour à l'équilibre quantitatif
- **Contenu minimum** :
 - Programme d'actions basé sur un diagnostic équilibré et partagé et une stratégie d'actions :
 - Bilan sur les besoins en eau du territoire (usages, intérêts éco, milieu...)
 - Identification des solutions pour répondre à ces besoins, en préservant la qualité de l'eau et en faisant nécessairement des économies d'eau
 - Définition des actions visant l'amélioration de la qualité des eaux et/ou des milieux aquatiques
 - Un comité de pilotage légitime, facilitant l'appropriation et la communication auprès des acteurs du territoire et de la société civile (« lorsqu'elle existe, la CLE sera le « cœur » du comité de pilotage »)

Projets de substitution à l'étude en 2015 - SAGE Charente



Masses d'eau Rivière EDL 2013 (rwboby)

-  Artificielle (canaux)
-  Naturelle - Fortement modifiée (MEFM)
-  Naturelle (S)
-  Naturelle (M)
-  Naturelle (L)
-  Naturelle (XL)

Laes codifiés BD Carthage (surfaces > 1ha)

-  Laes codifiés BD Carthage (surfaces > 1ha)
-  Masses d'eau de Transition EDL 2013 (twbody)

Contour des Unités de Gestion

-  UG avec projet
-  UG sans projet

Villes principales

-  5 000 - 30 000 hab.
-  5 000 - 250 000 hab.
-  250 000 - 500 000 hab.
-  Départements



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aides pour la création de retenues de substitution – 10^e programme (délib. du 10/09/15)

- **Conditions** :

- Maîtrise d'ouvrage collective et publique (collectivités territoriales, CA, ASA)
- Coût plafond : 6,5 €HT / m³
- Volume éligible basé sur l'historique de consommation du territoire depuis 15 ans, avec abattement de 10%
- Uniquement sur les bassins en déséquilibre

- **Dépenses éligibles** :

- Études préalables, création des ouvrages, maîtrise d'œuvre, acquisition foncière

- **Taux différentiels** selon l'ambition du projet de territoire (de 50% à 70% si le projet de territoire vise l'amélioration de la qualité des eaux et/ou des milieux aquatiques)

- Les modalités doivent être conformes au PDRr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Merci de votre attention !